

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15816**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chef d'équipe de maintenance en aérostructure

Nouvel intitulé : Chef d'équipe de maintenance en aérostructure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA)	Directeur de l'EFSOAA

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254r Contrôle des structures et soudures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Chef d'équipe de Maintenance en aérostructure supervise et optimise la production. Il conduit les travaux de chaudronnerie, de soudage ou de peinture sur des éléments de structures des aéronefs. Il contrôle la conformité d'application des procédures qualité de fabrication ou de réparation. Il renseigne les supports de suivi et de traçabilité des contrôles et des produits en fonction des normes qualité, cahier des charges. Il coordonne une équipe de travail.

Conseiller technique du commandement en matière de réparation structurale, il intervient dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés à la sécurité des vols. Il doit faire respecter les consignes garantissant la qualité et participer à la démarche de prise en compte des facteurs humains de l'entreprise. Il travaille en étroite collaboration avec le service contrôle. La langue internationale lue et écrite est l'anglais technique simplifié.

Ces activités sont les suivantes :

Conception-Méthodes

- Réalisation, rédaction d'un document technique en utilisant tous supports, schémas et descriptifs
- Conseil et proposition

Gestion de production

- Production
- Planification de la maintenance
- Mise en œuvre des moyens de contrôle et d'analyse
- Choix et conduite des essais ou des mesures
- Vérification de l'approvisionnement des postes de travail

Gestion de non-conformité - Dysfonctionnement

- Recensement des non-conformités et dysfonctionnement

Gestion d'une équipe

- Animation d'une équipe.
- Mise en œuvre d'une dynamique de groupe par une répartition des travaux à réaliser

Le titulaire de la certification est capable de :

Conception-Méthodes

- Collecter des informations à caractère réglementaire et de navigabilité nécessaires.
- Déterminer les incidences économiques, opérationnelles et de sécurité.
- Proposer des modifications au cahier des charges
- Proposer des actions correctives
- Affecter les propositions de solutions aux différents acteurs
- Expliquer la situation de travail et le cadre de la réalisation
- Rédiger un compte rendu ou un rapport
- Dialoguer avec la hiérarchie, un collègue ou un tiers.

Gestion de production

- Production
 - Réaliser un planning à l'aide d'un système informatisé
 - Identifier la durée prévisionnelle d'une tâche.
 - Vérifier la qualité des travaux en cours et fin d'exécution
 - Effectuer des contrôles de qualité sur structures d'aéronefs et les reporter sur les documents.

- Relever les paramètres à contrôler et définir les conditions de contrôles
- Saisir les données dans un système de gestion informatisé
- Vérifier la mise à jour des stocks de matériels de rechange ou de consommation courante
- Gestion de non-conformité - dysfonctionnement
- Vérifier la concordance avec le dossier technique
- Contrôler et étalonner un matériel
- Effectuer des mesures et des contrôles de positionnement sur structures d'aéronefs et en interpréter les résultats.
- Constaté des écarts de processus ou par rapport à la réglementation..
- Collaborer à la réalisation d'une expertise

Qualité - Traçabilité

- Identifier les risques et les actions d'urgences liées à toute intervention sur un aéronef (coup de poing, moyens de lutte contre l'incendie, facteurs humains...)
- Repérer les évolutions de la réglementation
- Renseigner et valider les documents de traçabilité liés à toute intervention
- Communiquer clairement avec le vocabulaire adapté au personnel concerné (chef d'équipe, collègue...) par écrit et/ou oral un message clair sur les travaux réalisés

Gestion d'une équipe

- Dynamique de groupe.
- Planification des activités journalières d'une équipe.
- Elaboration des fiches de tâches.
- Prise en compte des savoir-faire et répartition des travaux à réaliser.
- Identifier les besoins des personnels sous sa responsabilité et informer la hiérarchie.
- Former le personnel et évaluer son niveau de compétences

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein du ministère de la Défense et des anciens combattants, le détenteur de la certification exerce dans le secteur de la maintenance aérostructure allant de la petite à la grande structure (de 60 à 1500 personnes), dans un hangar de maintenance, en atelier. Ce métier s'exerce dans le milieu civil au sein de compagnies aériennes, d'unités d'entretien d'aéroclub, de sociétés de services en maintenances aéronautiques.

La qualification de chef d'équipe de maintenance en aérostructure renvoie au sein du ministère et dans le secteur civil aux emplois de :

- Technicien supérieur en structure et chaudronnerie aéronautique
- Technicien supérieur aéromobilité structure des aéronefs
- Chef mécanicien d'atelier de fabrication
- Contrôleur assemblage aéronautique
- Chef mécanicien structure aéronautique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2902 : Chaudronnerie - tôlerie

H3203 : Fabrication de pièces en matériaux composites

H2901 : Ajustement et montage de fabrication

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le Ministère de la Défense pour exercer cet emploi au sein de l'armée de l'air.

Réglementation relative aux aéronefs : La norme FRA 66 :

La commission européenne a établi de nouvelles règles pour le maintien de navigabilité et la maintenance des aéronefs. Ce règlement communautaire est entré en vigueur par étapes, à compter du 28 septembre 2008.

Tous les domaines d'emplois relatifs aux aéronefs d'état et plus particulièrement aux aéronefs militaires, mais aussi ceux relatifs au matériel d'environnement au sol et à l'infrastructure électronique des aérodromes, n'ont pas d'items correspondants dans cette réglementation.

Un règlement FRA s'inspirant fortement du règlement Européen définit les formations, les procédures de travail et les niveaux propres aux aéronefs d'état. C'est dans ce cadre que les modules 18A (spécificités militaires - avion), 18B (spécificité militaires - hélicoptère) de la FRA 66 ainsi qu'une partie spécifique métier (mise en œuvre, ressources humaines, contrôle de gestion du matériel, ...) ont été créés pour couvrir les domaines spécifiques aux aéronefs militaires alors que certains items (équipements de distraction passagers, installation galeries, structure bois, ...) ne sont pas retenus.

Seule, la certification professionnelle par formation valide l'obtention de la norme FRA 66.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 5 unités :

- Conception-Méthodes
- Gestion de production

- Production
- Gestion de non-conformité - Dysfonctionnement
- Qualité - Traçabilité
- Gestion d'une équipe

Dans le cadre de la formation

Chaque composante est évaluée par des épreuves écrites et par des évaluations continues en travaux dirigés ou pratiques.

Pour un parcours VAE, le jury évalue les connaissances et compétences du candidat sur dossier (expérience en entreprise) et entretien.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Conseil d'instruction par délégation du jury de certification : Président : le commandant d'école ou encore cadre de formation (directeur de l'enseignement) Membres : collège de cadres ou formateurs, en tant que de besoin, désignés par le commandant de l'école.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Conseil d'instruction par délégation du jury de certification : Président : le commandant d'école ou encore cadre de formation (directeur de l'enseignement) Membres : - collège de professionnels pour au minimum un quart du nombre total du jury (50% responsable(s) hiérarchique(s) dans l'emploi et 50% titulaire(s) de la certification - collège de formateur(s)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef d'équipe de maintenance en aérostructure" avec effet au 21 avril 2009 jusqu'au 7 août 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Changement d'intitulé à compter du 30 juillet 2002 : 'Technicien supérieur de maintenance en structure aéronef'.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Chef d'équipe de maintenance en structures d'aéronefs'. Titre délivré par l'Armée et l'air et par l'Armée de terre.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant révision des titres homologués. Homologation sous l'intitulé 'BS de structures des aéronefs', niveau IV

Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Mécanicien structures', niveau IV.

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 personnes

Autres sources d'information :

[www.defense-reconversion.fr /Offres de services/VAE](http://www.defense-reconversion.fr/Offres%20de%20services/VAE)

[www.defense.gouv.fr/Recrutement et formation/Recrutement](http://www.defense.gouv.fr/Recrutement%20et%20formation/Recrutement)

Lieu(x) de certification :

Ecole de formation des sous officiers de l'Armée de l'air (EFSOAA) BA 721 - 17133 Rochefort

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole de formation des sous officiers de l'Armée de l'air (EFSOAA) - 17133 Rochefort

Historique de la certification :

- Anciens libellés : - BS Mécanicien structures, niveau IV (Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990)
- BS de structures des aéronefs, niveau IV (Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995)
- Chef d'équipe de maintenance en structures d'aéronefs (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)
- Technicien supérieur de maintenance en structure aéronef (Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002)

Certification précédente : [Chef d'équipe de maintenance en structure aéronefs](#)

Certification suivante : [Chef d'équipe de maintenance en aérostructure](#)